

Contexte

Les Fraternités sont confrontées de plus en plus à des difficultés financières dues, en particulier, à la diminution des financements publics dans le secteur de l'action sociale. Ces difficultés ont eu pour double effet de surcharger les équipes salariées et bénévoles des Fraternités qui sont parfois au bord de l'épuisement et a, également, petit à petit, dans la majorité des Fraternités, rendu impossible les investissements nécessaires pour un maintien en état des locaux dont elles avaient la charge.

Cette situation a poussé la Mission Populaire à mettre en place une nouvelle organisation financière et immobilière.

Une nouvelle organisation immobilière

La plupart des bâtiments occupés par les Fraternités - et qui sont propriété de la MPEF - nécessitent d'importants travaux et la mission populaire a donc décidé de reprendre et de centraliser la gestion immobilière.

Un opérateur immobilier

Elle a choisi un opérateur technique de gestion immobilière, Nexity, qu'elle a mandaté pour faire un état des lieux précis de l'ensemble de son parc immobilier, de repérer les divers travaux urgents de mise en conformité et de mise aux normes de sécurité et d'élaborer, pour chaque lieu, un plan pluriannuel de travaux.

Une commission immobilière

Pour suivre le travail et les propositions de Nexity, la Mission Populaire a créé une commission immobilière dont le cahier des charges est le suivant :

- Recevoir l'ensemble des rapports et des propositions de travaux de Nexity et les étudier
- Élaborer agenda d'exécution des travaux sur l'ensemble du parc immobilier de la Mission Populaire en lien et en concertation avec les Fraternités concernées et en fonction des capacités financières de la Mission Populaire
- Organiser la mise en œuvre des gros travaux et suivre leur exécution
- Élaborer une politique immobilière de gestion du patrimoine immobilier qui permette à la fois l'amélioration et l'adaptation des locaux aux activités des Fraternités à qui ils sont mis à disposition et, à terme, de dégager une rentabilité suffisante pour la réalisation des différents travaux (voire une aide au financement des activités des Fraternités).

Une nouvelle organisation financière

Certains appels à projets ou subventions ne peuvent pas être obtenus par une seule structure locale alors que la structure nationale de la Mission Populaire pourrait parfois y prétendre. C'est pourquoi la Mission Populaire veut se doter des moyens nécessaires pour mettre en place une recherche de Fonds au niveau national.

Création d'un « Service Recherche de Fonds »

La recherche de fonds nécessite des outils et des compétences spécifiques.

La création d'un mi-temps spécialisé sur ces questions l'an passé n'a pas permis de développer cette dynamique de recherche de fonds comme nous l'espérions, mais a fait apparaître la complexité de ce travail et la nécessité de se doter des moyens nécessaires.

A terme un poste dans ce domaine sera certainement indispensable mais, pour l'instant et pour démarrer ce travail, la Mission Populaire a décidé de faire appel à un jeune du service civique (ayant une formation dans le domaine de la gestion de projets) et de créer une commission « Recherche de Fonds »

Une commission « Recherche de Fonds »

Pour aider les Fraternités à faire face à leurs difficultés financières, la Mission Populaire a décidé de créer une commission « Recherche de Fonds » dont la mission englobe les 3 secteurs suivants :

- Rechercher des fonds publics (organismes publics nationaux ou européens)
- Demander des subventions à des fondations ou structures privées
- Rechercher des soutiens dans le réseau ecclésial ou para ecclésial européen et international

Cette recherche de fonds est à la fois être une recherche de fonds destinés au siège en tant que tête de réseau et destinés à être redistribués aux Fraternités pour leurs activités.

Une commission financière

Enfin la Mission Populaire estime qu'il est important aujourd'hui de mettre en place une commission financière avec laquelle le. la trésorier.ère puisse travailler et dont le cahier des charges est le suivant :

- Élaborer une politique financière solidaire qui prennent en compte l'ensemble des ressources et des flux financiers dans les Fraternités, entre les Fraternités et avec le siège (notamment il y est nécessaire de reprendre les modalités actuelles de calcul des contributions des Fraternités au mouvement)
- Élaborer l'architecture budgétaire générale de la Mission Populaire et ainsi que des budgets annuels
- Jouer le rôle de comité d'audit des comptes de la MPEF
- Superviser la gestion de trésorerie de la MPEF
- Réfléchir sur l'information, la communication et l'animation financière à destination des Fraternités

Ces commissions (immobilière, financière et de Recherche de Fonds) sont des commissions de travail et font des propositions au Comité National qui est l'organe décisionnel de la Mission Populaire.

Elles sont présidées par le secrétaire général qui les convoque et qui fait le lien entre elles et avec le Comité National.

Note rédigée par Philippe VERSEILS

commission financière

- Antoine BASTIDE
- Matthieu BOILLOUX (Fraternité Montbéliard)
- Frédéric BOMPAIRE (Foyer de Grenelle)
- Joëlle PERRIER
- Yves MARTRENCAR (Foyer de Grenelle)
- Philippe VERSEILS (Secrétaire Général MPEF)
- Le.la trésorier.ère (en attendant Pierre LEPETIT)

commission recherche de fonds *(commission à compléter)*

- Grace GATIBARU (Le Picoulet)
- Raymond PELLICER (Fraternité de Trappes)
- Philippe VERSEILS (Secrétaire Général MPEF)

commission immobilière

- Olivier COUTELLE (Maison Verte)
- Hugues DENIS
- Pierre-Olivier DOLINO (Fraternité Marseille)
- Bernard GUILHOU
- Pierre LEPETIT (Fraternité Saint Nazaire)
- Daniel OLIVIER (Fraternité de Nantes)
- Philippe VERSEILS (Secrétaire Général MPEF)
- Roland WESTPHAL